

N° 5630³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2006-2007

PROJET DE LOI

autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux en relation avec la construction des nouvelles infrastructures de traitement des déchets organiques du syndicat intercommunal „Minett-Kompost“

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL

(30.3.2007)

Par lettre en date du 7 février 2007, réf.: CF/sf, le ministre de l'Environnement a saisi pour avis notre chambre du projet de loi autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux en relation avec la construction des nouvelles infrastructures de traitement des déchets organiques du syndicat intercommunal Minett-Kompost.

Nous avons l'honneur de vous communiquer que le projet cité sous rubrique ne suscite pas d'observations particulières de notre part. Nous ne pouvons qu'espérer que le succès du syndicat en question fera un grand nombre d'émules.

Luxembourg, le 30 mars 2007

Pour la Chambre de Travail,

Le Directeur,
Marcel DETAILLE

Le Président,
Henri BOSSI

